Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 035-213502404-20260921-2026123_DEL-DE

LE CITÉ JARDIN RHEU

CONSEIL MUNICIPAL DE LE RHEU

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-123

Le lundi 21 septembre 2026 à 20H00, le Conseil Municipal de Le Rheu, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Administratif, sous la présidence de M. Bruno LESNÉ, Maire.

Présents : M. LESNÉ, Mme TEBESSI, M. DENIS, Mme LE FORT-PILLARD, Mme LE ROUX, M. LAIZÉ, Mme HALLIEZ-BERTHELOT, M. BRÉMOND, Mme O'SULLIVAN, Mme YVET, M. BERNARDET, M. GUIHEU, Mme LE VIGOUROUX-LECOMTE, M. LEFEVRE, M. LE CUNFF, Mme MACIÉ, Mme LOURDAIS, M. BARRY, Mme VANDENDRIESSCHE, Mme GUILLANTON-CUJARD, Mme LIVIER-MABILLE, M. BOUGET, M. ARS et M. DUVAL.

Excusés : M. MANGELINCK (pouvoir à Mme YVET), Mme LAYEC (pouvoir à Mme LOURDAIS), M. DAUGAN (pouvoir à M. BERNARDET) et M. L'HOSTIS (pouvoir à Mme LIVIER-MABILLE).

Mme Sarah VANDENDRIESSCHE a été élue secrétaire.

Date de convocation : 15.09.2026

Nombre de conseillers en exercice : 28
Nombre de conseillers présents : 24
Nombre de votants : 28

QUESTION INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

OBJET : SOLIDARITÉ AVEC LA GIRONDE - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Rapporteur : **Mme LE ROUX**

Suite à la catastrophe humaine, écologique, économique et matérielle que subit la Gironde suite au déclenchement des feux d'une ampleur sans précédent au cours de l'été, la Ville de Le Rheu souhaite s'associer à la solidarité nationale pour soutenir la population des départements touchés. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la Ville de Le Rheu tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Gironde.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de contribuer à soutenir les victimes des incendies qui ont ravagé la Gironde par le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 000 € à la Protection Civile, sise Tour Essor, 14 rue Scandicci - PANTIN (93500)

Vu l'article L.1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'urgence de la situation,
Vu l'avis favorable de la commission Vie et Cohésion de la Cité du 1er septembre 2026

Considérant l'importance de marquer son empathie et sa solidarité dans les moments difficiles,
Considérant la nécessité d'épauler les populations face à ces terribles catastrophes et leurs conséquences

Informé de ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le versement exceptionnel de 2 000 euros au profit de la Protection Civile,
- dit que ladite subvention sera prélevée sur le c/6574 du budget principal,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 035-213502404-20260921-2026123_DEL-DE

Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

La secrétaire de séance

Sarah VANDENDRIESSCHE

Le Maire

MAIRIE DE LE RHEU 35650

Bruno LESNÉ